

## LE PRÉSIDENT GUIZOT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE 1846 À 1848

**Vincent Chai**

*(Université de Paris IV-Sorbonne)*

La dernière législature de la monarchie de Juillet ne fut close ni par une dissolution royale, ni par l'arrivée à son terme légal du mandat des députés (ce qui d'ailleurs n'advint jamais sous la monarchie constitutionnelle) mais, comme en 1830, par la révolution parisienne de février 1848. En dépit d'une confortable majorité à la Chambre des députés, le gouvernement Guizot (nominalement à partir de septembre 1847) ne sut pas mettre en œuvre un vaste programme de réformes et s'opposa avec un entêtement funeste aux deux grands dossiers défendus par l'opposition parlementaire et l'opinion publique, la réforme électorale d'une part, et parlementaire de l'autre. Cette dernière devait régler la question des députés fonctionnaires. L'opposition expliquait la longévité ministérielle du gouvernement par la présence massive de fonctionnaires à la Chambre tout dévoués au cabinet et dont l'élection avait été grandement favorisée par toutes sortes de pratiques frauduleuses pour ne pas dire de corruption. La réalité exige de revoir à deux fois ces accusations mais surtout de s'interroger sur les raisons de l'immobilisme réel de la politique gouvernementale. Guizot récusait-il ces réformes et réussissait-il à circonvenir sa majorité pour qu'elle vote en ce sens ou au contraire était-il à l'écoute d'une majorité parlementaire qui ne voulait pas entendre parler de ces réformes ?

Les élections de 1846 qui amènent la dernière législature de la monarchie de Juillet au palais Bourbon sont un succès incontestable pour le gouvernement Soult-Guizot mais contesté par l'opposition dépitée par ce résultat. Fort de cette majorité, le cabinet ministériel aurait pu engager une politique plus audacieuse, or celui-ci élude nombre de questions essentielles du moment. Face à une majorité rétive aux changements mais aussi divisée, la campagne des banquets qui débute à l'été 1847 joue le rôle de caisse de résonance des débats parlementaires, annonce une session de 1848 tendue et fatale à la monarchie de Juillet.

## I. Un succès incontestable mais contesté

Lorsque l'ordonnance royale de convocation des collèges électoraux est publiée au *Moniteur universel* le 6 juillet 1846 afin de procéder à des nouvelles élections législatives, Guizot, ministre des Affaires étrangères depuis le 29 octobre 1840 et dans les faits, chef du gouvernement, même si la présidence du Conseil est assurée honorifiquement par le maréchal Soult, espère bien renforcer sa majorité parlementaire. Certes, depuis plus de cinq années et demi, le gouvernement a dû livrer certaines batailles parlementaires délicates<sup>1</sup>, mais s'en était toujours tiré en évitant l'affront d'un vote de refus. Voilà quatre années pourtant que les dernières élections ont eu lieu, et même si la Charte modifiée de 1830 prévoit dans son article 31 que les députés sont élus pour cinq ans, le gouvernement estime que le moment est venu de profiter d'une relative accalmie de la vie politique pour recevoir du corps électoral la confirmation de son adhésion à la politique menée.

Les élections se déroulent début août et, à la surprise générale, donnent une nette victoire aux candidats ministériels. En effet comme l'écrit Duchâtel, ministre de l'Intérieur, à Guizot, le 6 août :

« Les pertes de l'opposition dans les diverses fractions se résument ainsi :

Légitimistes : 17 pertes, 6 membres nouveaux, pertes nettes, 11

Extrême gauche : 7 pertes, 1 membre nouveau, pertes nettes 6

Gauche et centre-gauche, parti Thiers-Barrot : 30 pertes, 19 membres nouveaux, pertes nettes 11

Les doubles élections font que la gauche a moins de députés nouveaux qu'elle n'a gagné de collèges<sup>2</sup> ».

Le gouvernement obtient une majorité de 291 députés contre 168 opposants ou déclarés tels<sup>3</sup>. Cette victoire indiscutable ne manque pas de gonfler la confiance des vainqueurs. Dans le discours de remerciement adressé à ses électeurs de Lisieux, Guizot revient sur les raisons de la victoire des conservateurs mais aussi sur les promesses qu'offre ce succès :

---

<sup>1</sup> L'indemnité Pritchard ne fut votée en janvier 1845 qu'avec huit voix de majorité.

<sup>2</sup> Archives Nationales 42 AP 203, lettre du 6 août.

<sup>3</sup> A. J Tudesq, *Les Grands notables en France 1840-1849*, Paris, PUF, 1964 tome II p. 856.

« [La politique conservatrice] a définitivement rétabli l'ordre ; elle a définitivement assuré la paix ; l'ordre au-dedans, la paix au dehors, ces deux bases, messieurs, de toute société régulière et libre, ces deux sources de sa force, comme de sa prospérité. C'est beaucoup sans doute de me servir de ce mot définitivement ; je crois pouvoir dire que l'ordre et la paix sont maintenant hors de page.

[...] Un gouvernement bien assis a deux grands devoirs. Il doit avant tout faire face aux affaires quotidiennes de la société, aux incidents, aux événements qui surviennent dans sa vie, sans aller au-devant de ces événements [...]. Ce devoir rempli, le gouvernement doit aussi s'appliquer à développer dans la société tous les germes de prospérité, de perfectionnement, de grandeur, de développement tranquille et régulier qui ne doit point procéder par secousses, ni poursuivre des chimères, mais qui doit s'adresser à toutes les forces saines que possède la société<sup>1</sup>... ».

C'est aussi la même préoccupation qui guide le ministre de l'Intérieur. Selon lui les élections ont été un combat éprouvant<sup>2</sup> et remportées de haute lutte. Désormais il s'agit de faire fructifier ce succès et de ne pas perdre les bénéfices de cette victoire :

« C'est donc une situation très bonne mais elle impose des devoirs nouveaux et des difficultés au moins aussi grandes que les anciennes. Le Roi m'écrit une grande lettre de quatre pages pour me recommander de montrer de la confiance dans l'avenir. Il ne me dit pas un seul mot de remerciement pour les pierres que j'ai posées et qui n'ont pas été étayées : cela m'importe peu. Mais quant à la confiance, je suis pour celle qui assure et préserve l'avenir, non pas pour celle qui le gaspille et le compromet. En face

---

<sup>1</sup> *Le Moniteur Universel* du 6 août 1846.

<sup>2</sup> Arch. Nat, *ibid.*, lettre du 12 juillet : « Mes nouvelles sont bonnes mais la lutte sera acharnée. Il n'y a rien à négliger » ; lettre du 18 juillet : « D'après les apparences actuelles, je m'attends à une bataille d'Eylau, où il y aura beaucoup de morts de part et d'autre, où le champ de bataille nous restera. Mais en nous laissant encore une rude campagne à soutenir » ; lettre du 24 juillet : « La lutte s'échauffe partout et les résultats deviennent plus incertains. Je crois toujours au succès mais il sera très contesté et je ne crois pas que vous obteniez une de ces victoires qui à la première apparence, ne peuvent pas être mis en doute ».

des pressions hostiles que nous avons à combattre, il faudrait très peu de fautes pour changer la situation et jeter le pays de l'autre côté. Il ne faut pas laisser accréditer l'idée que tout est possible. Nous avons résisté d'un côté ; nous aurons probablement à résister de l'autre. Je sais que vous pensez là-dessus comme moi ; aussi je ne vous en dis pas plus long. Après avoir assuré le triomphe du parti conservateur, il y va de notre honneur de ne pas devenir les instruments de sa défaite<sup>1</sup>... ».

Le cadre d'action est défini par les deux hommes forts du cabinet ministériel. Il s'agit avant tout de défendre la politique conservatrice qui a fait la solidité du gouvernement et qui est réclamée par les électeurs censitaires : défendre la paix (que le cabinet Thiers du 1<sup>er</sup> mars 1840 avait gravement compromis) et assurer la prospérité du pays (alors que les effets de la crise agricole ne se font pas encore sentir). Il s'agit de ne pas décevoir la majorité électorale et donc de ne pas se lancer dans l'aventure.

L'opposition déçue par les résultats ne manque pas de contester cette victoire acquise malhonnêtement à ses yeux. C'est ainsi l'occasion de ressortir les mêmes accusations de pression et de manipulation gouvernementale. Outre les nombreux pamphlets qui fleurissent pour dénoncer ces manœuvres<sup>2</sup>, la vérification des pouvoirs des députés élus est l'occasion pour l'opposition d'exprimer ces récriminations. Ainsi, le 20 août 1846 la Chambre discute de la validité de l'élection de F. Réal dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Isère. Une pétition a été déposée sur les bureaux de la Chambre et dénonce le non respect de la liberté des suffrages par l'administration et ses agents. Elle relève les faits suivants :

« [...] mais il est notoire que de longue main, avant comme pendant le cours des opérations électorales, on a employé le crédit et les deniers de l'État pour acheter des voix d'électeurs, en agissant soit collectivement sur des localités [...] soit sur des électeurs isolés. Promesses de bourses, places ou promesses de subventions pour réparations d'églises et même pour travaux au profit de particuliers.

---

<sup>1</sup> Arch. Nat., *ibid.*

<sup>2</sup> L. de Cormenin, *Ordre du jour sur la corruption électorale et parlementaire*, Pagnerre, 1846 ; C. Renoux, *La Guizotaille ou le triomphe de la corruption*, 1847.

Il est notoire que des groupes d'électeurs sont arrivés à l'élection, parqués et embrigadés sous la continuelle surveillance des percepteurs, employés et autres agents de l'administration [...]. A raison de ces faits et autres qui seront développés, et dont la preuve sera fournie et supplémentaires offertes, les soussignés demandent l'annulation des opérations électorales<sup>1</sup> ».

Or pour les membres du 5<sup>e</sup> bureau chargés de vérifier la validité de l'élection de leurs collègues, ces allégations sont sans preuve (comme c'est souvent le cas) et de surcroît le député Réal a paru devant le bureau et déclaré que si l'on pouvait citer des faits, il y répondrait. Le cas du député de Bastard élu dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Gironde est étudié le lendemain. Le préfet aurait écrit une lettre à un des candidats pour qu'il se retire au profit de M. de Bastard et que ses électeurs se reportent sur ce dernier. En contrepartie, M. Gouts Desmartres aurait la succession prochaine de M. de Bastard et la croix de la Légion d'Honneur. Une telle lettre écrite par un magistrat serait un fait grave pour le rapporteur. Mais là aussi il n'y a point l'ombre du début d'une preuve.

Le gouvernement entend répondre à cette guérilla parlementaire qui trouve quelque écho dans l'opinion publique. Tout d'abord, le ministre de l'Intérieur n'a jamais dissimulé ses intentions dans la circulaire qu'il adresse aux préfets en vue de la préparation des élections. Celle-ci est publiée dans *Le Moniteur Universel* du 8 juillet 1846. S'il n'est pas question de faire pression sur les électeurs, il n'en demeure pas moins que le gouvernement doit défendre son bilan et que les préfets doivent agir en ce sens :

« Il y a des opinions absolues que l'administration, demeurant impassible et inactive, ne doit pas intervenir dans les élections. Ces maximes n'ont jamais été mises en pratique sous aucun cabinet. Elles sont contraires à la nature même de nos institutions. Le gouvernement est sans cesse attaqué dans ses actes [...] loin de nous la pensée de vouloir nous en plaindre : c'est la condition de tous les pouvoirs, sous le régime représentatif, d'être soumis à un continuel contrôle. Mais que deviendrait un pouvoir attaqué sans relâche et qui ne serait pas défendu ?

---

<sup>1</sup> *Le Moniteur Universel* du 21 août 1846.

Les agents qui le représentent d'une manière directe ont le devoir de faire prévaloir sa politique, qu'ils ne serviraient pas s'ils ne la croyaient pas bonne [...] d'éclairer les esprits quand on cherche à les abuser [...]

L'exercice de cette franche et loyale influence, voilà ce que je vous demande ; rien de plus rien de moins. L'indépendance des consciences doit être respectée<sup>1</sup> ; les intérêts publics ne doivent jamais être sacrifiés à des calculs électoraux. Ce n'est ni par la séduction [...] ni par l'intimidation [...] que vous devez concilier des suffrages à la politique du gouvernement<sup>2</sup> ».

Le propos a le mérite d'être clair et le gouvernement ne cache pas l'influence que peuvent avoir les préfets sur les électeurs. De surcroît, Guizot dans un courrier à Lord Brougham en date du 14 juillet 1846 précise que les promesses de l'administration d'accélérer soit la construction d'une route, soit le creusement d'un canal, ou la réparation d'une église ont toujours été une pratique courante qu'il considère comme « parfaitement constitutionnel et légitime » et de surcroît utilisée par les gouvernements précédents. Il demande à ses propres électeurs s'ils se sentent corrompus ou ont cessé de voter librement et en toute conscience parce que l'administration a construit des écoles ou donné un coup de pouce à la carrière de leurs enfants<sup>3</sup>. Enfin lors d'une discussion le 31 août à la Chambre sur la vérification des pouvoirs, il met l'opposition parlementaire face à sa propre impuissance :

« Un grand fait s'est manifesté dans les élections qui viennent de s'accomplir. Le pays a donné son adhésion, son adhésion sérieuse et libre à la politique qui se présentait devant lui.

Ne cherchez pas l'explication de ce fait dans quelques prétendues manœuvres ou misères électorales ; prenez-la dans les véritables sentiments du pays, dans son intelligence [...]

Vous croyez qu'il se trompe ; vous êtes parfaitement libres de le croire, vous êtes parfaitement libres de travailler tous les jours à le lui démontrer, à faire entrer dans sa pensée, une autre

---

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>2</sup> *Le Moniteur Universel* du 8 juillet 1846.

<sup>3</sup> Cité par D. Johnson, *Guizot, Aspects of french history*, Greenwood Press, 1975, p. 225-226

politique [...] ; mais vous n'avez pas le droit de venir expliquer et qualifier, par de misérables suppositions, un grand fait qui s'est grandement et librement manifesté<sup>1</sup> ».

C'est dire que les accusations de corruption des électeurs n'ont pas de fondements solides ; qu'il y ait eu des promesses faites de la part de l'administration, le gouvernement ne le nie pas mais ce n'est pas ce qui explique la victoire nette et sans appel des candidats ministériels. Dans ces conditions, Guizot pense légitimement mener la politique conservatrice souhaitée par les vœux de la nation c'est-à-dire les notables. Comme il l'écrit à Duchâtel au lendemain de ce triomphe électoral :

« Nous aurons beaucoup à nous dire. Et beaucoup à faire pour bien gouverner, ce à quoi nous sommes obligés maintenant. Mais je sais que c'est là votre plaisir et votre ambition, la seule digne de nous. J'espère que nous la satisfaisons (*sic*)<sup>2</sup> ».

## II. L'immobilisme comme politique

Pourtant grande fut la déception à l'issue de la session parlementaire de 1847. En effet un mot d'ordre revient tel un leitmotiv, dans l'ensemble de la presse d'opposition et notamment le journal *Le siècle* de l'opposition dynastique d'Odilon Barrot. L'édition du 21 juin 1847 au moment de la discussion du budget de l'année 1848 affirme que « depuis dix sept ans la devise est : rien, rien, rien<sup>3</sup>... ». Dans son édition du 5 juin, il résume à sa manière la politique menée depuis les élections :

« Les trois-quarts de la session ont été employés par la majorité et par le ministre à défaire les projets que l'initiative parlementaire avait suscités [...] mais cette langueur, dont tout le monde se plaint, tient à la faiblesse et à la stérilité de ce parti. La

---

<sup>1</sup> F. Guizot, *Histoire parlementaire de France*, Paris, 1863-1864, t. 5 p. 299-300

<sup>2</sup> Arch. Nat. 2 AP 8, lettre du 6 août 1846

<sup>3</sup> P. Thureau-Dangin dans son *Histoire de la Monarchie de Juillet* attribue la paternité de cette expression au député Desmousseaux de Givré qui siège aux côtés des conservateurs progressistes, soutiens critiques du cabinet, lors de la discussion des fonds secrets du 27 avril 1847 (Livre VII, *la Chute de la monarchie (1847-1848)*, chapitre Ier, p. 15) ; en outre cette expression fut reprise par un fidèle de Louis Philippe pour défendre au contraire le bilan de son règne, voir Montalivet, *Rien ! dix-huit années de gouvernement parlementaire*, Paris, 1864

majorité n'est pas une opinion, c'est une agrégation d'intérêts et de prétentions personnelles [...] L'état de la Chambre prouve, mieux que tous les raisonnements que nous n'avons pas la réalité du gouvernement parlementaire. La majorité est réduite à l'état d'une masse inerte, parce que le ministère n'a pas une véritable force d'impulsion à lui communiquer ; et le ministère ne gouverne pas, parce que le principe dirigeant est en dehors de lui<sup>1</sup> ».

Que cette opinion émane d'un organe d'opposition ne peut surprendre. C'est son rôle de critiquer l'action du gouvernement mais en l'occurrence il soulève un réel problème que même les partisans du pouvoir observent : cette impression d'immobilisme. *La Revue Nouvelle* d'Eugène Forcade, tribune des conservateurs progressistes, comme ils se nomment, ne manque pas de déplorer cette absence d'élan, cette pusillanimité dans les réformes tant politiques qu'économiques. Dans la chronique politique du numéro du 1<sup>er</sup> juillet 1847, on peut lire les remarques suivantes peu amènes :

« Le malaise est partout : dans le ministère, obligé de se remanier sans prendre pourtant son assiette définitive ; dans la majorité, qui s'est désunie ; dans le pays, qui doute et se démoralise. Comment en est on arrivé à cet état-là ? Les uns ont dit que le ministère n'avait pas gouverné ; les autres que des intrigues avaient dissous la majorité. Ceux-là ont accusé le ministère d'irrésolution et de paresse ; ceux-ci ont accusé une portion de la majorité d'indiscipline et de rébellion.

Cette session a bien montré en effet qu'en politique aussi l'oisiveté est la mère de tous les vices.

Le changement que les dernières élections avaient apporté dans la situation du ministère et de la majorité vis-à-vis de l'opposition devait entraîner un changement dans la conduite de la majorité et du ministère [...] employer uniquement une majorité de cent voix à combattre une minorité réduite à l'impuissance, c'était aboyer à la lune. Le parti conservateur devait passer de la période de la résistance à la période de l'initiative [...] Mais une majorité qui n'agit point non seulement se trouble et se divise, comme on l'a vu dans cette session, elle perd bientôt le gouvernement de l'esprit public. Les

---

<sup>1</sup> Bibliothèque Nationale Micr D-108



peuples libres sont avides d'émotions même dans les temps les plus calmes [...] le gouvernement représentatif, on ne l'oubliera jamais sans péril, est un spectacle en même temps qu'un gouvernement<sup>1</sup> ».

On retrouve le même son de cloche dans *La Revue des Deux Mondes* où Othenin d'Haussonville met en exergue le fait que le gouvernement Guizot n'a pas su gouverner cette majorité. Il relève de nombreux faits qui attestent cet état. Tout d'abord il constate une absence de solidarité ministérielle qui se traduit pas des ministres laissés à eux-mêmes face à une majorité parlementaire qui n'est pas prête à donner un blanc-seing au cabinet ; il relève ensuite une série de projets de loi qui n'ont pas abouti comme la loi sur la liberté de l'instruction secondaire (le ministère a présenté et fait voter des projets de moindre envergure comme la loi sur l'enseignement du droit, de la médecine) ; le projet de loi sur les tarifs douaniers pâtit du manque de dialogue entre le ministère des Affaires étrangères et celui du Commerce<sup>2</sup>.

Et cette espèce de déliquescence gouvernementale se traduit par le remplacement en mai 1847 de trois ministres (dont un qu'il a fallu pousser dehors, Lacave-Laplagne, titulaire du portefeuille des Finances) par trois hauts fonctionnaires en poste en province ou à l'étranger<sup>3</sup>. R. Koepke s'est penché sur ce remaniement ministériel pour tenter d'expliquer l'appel à trois illustres anonymes alors que la Chambre comptait dans ses rangs de grandes figures politiques<sup>4</sup>. Il l'explique tout d'abord par le refus de certains membres pressentis comme H. Passy (qui déjà avait refusé d'entrer dans la combinaison ministérielle d'octobre 1840), puis par le refus de nombre de députés de lier leur destin politique à une équipe quelque peu usée ; en outre le peu de soutien que reçurent les ministres précédents des piliers du gouvernement, Guizot et Duchâtel ne les incitèrent pas à tenter l'expérience. En conclusion de son étude, il

---

<sup>1</sup> B.N, Mfilm Z-59062

<sup>2</sup> Oth. d'Haussonville, « De la situation actuelle », *La Revue Des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> juillet 1847 p. 90 à 108.

<sup>3</sup> Il s'agit du Préfet Jayr qui devient ministre des Travaux publics en remplacement de Dumon, promu au Finances ; le Duc de Montebello, fils du maréchal Lannes en poste à Naples devient ministre de la Marine et le général Trézel est nommé à la Guerre.

<sup>4</sup> Voir "The failure of Parliamentary Government in France, 1840-1848", *European Studies Review*, vol. 9, 1979 p. 433-455.

estime que Guizot, tout au long de sa carrière de chef de gouvernement fut devant le dilemme suivant : soit élargir sa base parlementaire, ce qui suppose de faire entrer des leaders de parti (Thiers, Molé, Dufaure) mais dans ce cas, l'homogénéité du cabinet est sérieusement compromise par les dissensions internes nourries par les rivalités entre « fauves politiques » (pour ne rien dire de l'intervention du roi Louis-Philippe) ; soit constituer une équipe de fidèles dévoués avec en premier lieu Duchâtel<sup>1</sup> mais alors le soutien parlementaire devient beaucoup plus étroit<sup>2</sup>.

Faut-il donc alors reprendre les propos de Lamartine (« une borne y suffirait ») et l'analyse de Pierre Rosanvallon pour qualifier la politique du cabinet Guizot<sup>3</sup> ? Cet immobilisme est-il foncièrement recherché par Guizot dans sa volonté de clore la Révolution française, d'éloigner au plus loin les divisions et les querelles politiques qui ont déchiré le pays jusqu'en 1830 ? L'obtient-il par le contrôle sur les Chambres ou finalement trouve t-il dans celles-ci et plus particulièrement dans la Chambre des députés une majorité satisfaite de son programme politique : la paix et la prospérité ?

### **III. Le rejet de la réforme électorale, une victoire pour le cabinet Guizot ?**

C'est donc une situation singulière qui voit un gouvernement se réfugier dans l'immobilisme politique alors qu'il dispose d'une forte majorité parlementaire. On pourrait penser que, dans un régime représentatif classique, un cabinet fort d'un soutien parlementaire large va oser entreprendre des réformes de fond et ne pas se contenter de gérer le quotidien. On a vu que ce ne fut pas le cas et cet immobilisme prit un relief particulier sur deux dossiers essentiels : les réformes électorale et parlementaire. Dans ses mémoires, Guizot rappelle qu'il a toujours été à l'écoute de sa majorité et s'il essuya

---

<sup>1</sup> Dont le soutien a toujours été indéfectible et malgré ce qu'en dit Thureau Dangin. La correspondance entre les deux hommes l'atteste, voir Arch. Nat. 42 AP 203 et 2 AP 8.

<sup>2</sup> R. Koepke, *ibid* : « Guizot seems never to have resolved the conflict between cabinet homogeneity and broad chamber support » ; par ailleurs l'expression "broad bottom" est employée dans la chronique politique du 1er août 1847 de *La Revue Nouvelle* : « le ministère doit s'asseoir sur une large base (ministère de "broad bottom") »

<sup>3</sup> « Le conservatisme se transforme en une pratique banale de l'immobilisme politique » dans *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, p. 305-312.

quelques revers (élection d'un opposant, de Malleville à la vice-présidence de la Chambre au début de la session de 1847 ; acceptation par les bureaux de la Chambre de discuter la proposition de réforme électorale déposée par Duvergier de Hauranne<sup>1</sup>), il n'en demeure pas moins que sur le premier dossier, il trouva une majorité massive pour repousser les propositions d'abaissement du cens électoral.

La réforme électorale fut discutée trois fois sous le ministère Soult Guizot. Ce dernier a toujours affirmé son refus du suffrage universel, synonyme de débordement et de révolution, ainsi que l'élargissement de l'électorat censitaire. Il n'a pas changé d'opinion depuis 1842, lorsqu'il combattait une proposition de Ducos dans les termes suivants :

« Qu'est-ce qui sépare aujourd'hui les électeurs à 300 francs, des électeurs à 200, des électeurs à 150, des électeurs à 50 francs [...] Ils ont au fond les mêmes intérêts, ils vivent sous l'emprise des mêmes lois [...] L'électeur à 300 francs représente parfaitement l'électeur à 200 francs, à 100 francs : il ne l'exclut pas : il le représente, il le protège, il le couvre, il ressent, il défend les mêmes intérêts<sup>2</sup> ».

Par ailleurs son fameux mot d'ordre « Enrichissez-vous par l'épargne et le travail ... », et vous pourrez voter, pourrait-on ajouter, reflète sa conception du suffrage électoral : il n'est pas un droit mais un moyen de dégager l'élite de la représentation nationale. Et cette possibilité de désigner ces représentants est fondée sur la propriété. Le propriétaire par son enrichissement a fait la preuve de son utilité sociale et donc de sa capacité à désigner les plus méritants<sup>3</sup>. Guizot monte à la tribune le 26 mars 1847 pour combattre la proposition de Duvergier de Hauranne. Il combat d'abord l'abaissement du cens à 100 francs puis l'adjonction des capacités intellectuelles au corps électoral. Sur cette question il avance que :

---

<sup>1</sup> Incident que déplora *La Revue Nouvelle* dans son numéro du 1<sup>er</sup> août pour laquelle un tel événement ne se serait pas produit en Angleterre : « les mœurs parlementaires anglaises auraient étouffé dans l'œuf la proposition et sa discussion en assemblée plénière ».

<sup>2</sup> Cité par I. Backouche, *La Monarchie parlementaire 1815-1848 de Louis XVIII à Louis-Philippe*, Paris, Pygmalion, 2000, p. 300.

<sup>3</sup> P. Rosanvallon, *La Démocratie inachevée*, Paris, Folio Histoire Gallimard, 2003 : voir le chapitre II, *L'ordre capacitaire*, p. 103 à 138.

« Quand on a attaché la capacité politique à une certaine propriété ; c'est d'abord parce qu'on a présumé qu'en effet l'intelligence était là ; mais on a présumé aussi que là était l'intelligence éclairée par la situation sur les véritables et essentiels intérêts de l'ordre social [...]. L'excessive confiance dans l'intelligence humaine, l'orgueil humain, l'orgueil de l'esprit, permettez-moi d'appeler les choses par leur nom, a été la maladie de notre temps...l'intelligence a besoin d'être sans cesse avertie, contenue éclairée, guidée par la situation sociale<sup>1</sup> ».

Enfin la réforme souhaite introduire une combinaison d'électeurs directs et d'électeurs indirects (les conseillers municipaux). Sur le dernier point, il estime que c'est mélanger deux modes de scrutin et rendre le mécanisme électoral confus. L'ancien professeur d'histoire à la Sorbonne prouve, par ces propos, qu'il est bien devenu le porte-parole des notables, des élites foncières. Il refuse d'admettre que cette proposition reflète les aspirations de la société mais considère qu'elle cherche plutôt à combattre cette corruption électorale tant dénoncée mais jamais avérée. Certes, comme on l'a vu précédemment, Guizot reconnaît l'existence d'abus d'influence mais est-ce pour autant de la corruption ?

Ce refus d'élargir même modestement le corps électoral est une décision qui ne peut manquer de mécontenter une partie des députés qui, bien qu'attachés à la politique conservatrice, estiment que le gouvernement, du fait de sa position solide, pourrait faire un geste. Guizot doit donc à la fois obtenir le rejet de la proposition mais aussi offrir des perspectives d'avenir. Il profite de cette intervention pour rappeler les promesses de progrès qu'il avait soutenues lors de son discours de Lisieux au lendemain de la victoire électorale d'août 1846. Il annonce quatre grands chantiers qui portent sur la liberté de l'enseignement secondaire, la réforme du système pénitentiaire, la colonisation en Algérie, et le libre-échange<sup>2</sup>.

Ces annonces s'adressent tout particulièrement au groupe de députés qui se nomment conservateurs progressistes mais dont Guizot

---

<sup>1</sup> F. Guizot, *Histoire parlementaire de France*, Paris, 1863-1864, t. 5, p. 385.

<sup>2</sup> On a vu précédemment que le premier projet n'aboutit pas à une loi, tout comme les trois autres...

ne manque pas de railler l'attitude quelque peu équivoque<sup>1</sup> : ils ont raison d'être conservateurs mais de deux choses l'une, soit ils font confiance à la politique conservatrice et de progrès du gouvernement, alors ils le soutiennent sans ambiguïté, soit ils ne sont pas convaincus par cette politique et ils créent « un nouveau tiers-parti, un nouvel élément flottant, incohérent, irrégulier, au milieu des grands partis dont le cours est clair et déterminé dans cette enceinte<sup>2</sup> ». Cette ironie mordante ne manqua pas de susciter la réaction d'un des leaders éphémères des conservateurs progressistes, le marquis de Castellane<sup>3</sup>. Celui-ci, piqué au vif, répliqua : « Je voudrais protester car je ne crois pas qu'on puisse forcer quelqu'un à être dans l'opposition [...] Je suis déterminé à rester dans la majorité et je crois que j'ai le droit de conserver ma liberté de jugement<sup>4</sup> ».

En dépit de cette passe d'armes, la grande majorité des conservateurs progressistes n'ose pas encore faire dissidence et vote contre la proposition Duvergier repoussée à une large majorité de près de 100 voix d'avance. Par la suite, leur relation avec le cabinet ne cessa de se dégrader. La proposition Rémusat sur les incompatibilités fut rejetée le mois suivant mais à une majorité réduite de moitié. Lors du remaniement ministériel de mai, Guizot afficha un désintérêt manifeste à leur égard en ne leur proposant aucun portefeuille. La campagne des banquets, qui débuta au moment où allait se clore la session parlementaire de la Chambre, conduisit ces députés vers une contestation plus virulente.

#### **IV. La campagne des banquets, prélude à une session parlementaire houleuse et à la chute de la monarchie de Juillet**

La campagne des banquets débute le 9 juillet 1847 à Paris au Château Rouge et précède la clôture de la session parlementaire de la Chambre d'un mois. Elle se termine le 25 décembre à Rouen. Trois jours plus tard, la Chambre se prépare à écouter le discours du trône qui ouvre chaque session parlementaire. Entre le 28 décembre 1847 et le 22 février 1848, les débats politiques reviennent à la Chambre avec

---

<sup>1</sup> Pour une étude approfondie de ce groupe de parlementaires, voir R. Koepke, « The short, unhappy History of Progressive Conservatism in France, 1846-1848 », *Canadian Journal of History*, August 1983 p. 187-216.

<sup>2</sup> F. Guizot, *op. cit.*, p. 395-396.

<sup>3</sup> Il devait décéder à l'âge de 33 ans le 16 octobre 1847.

<sup>4</sup> R. Koepke, *op. cit.*, p. 204.

l'ouverture de la session de 1848. C'est dire que loin de se substituer à l'impuissance des députés, les banquets ne font que continuer les délibérations parlementaires de la session de 1847 tout au long de l'année mais aussi sur l'ensemble du territoire national. Cinquante banquets se déroulent dans vingt-huit départements même si le Nord, la région parisienne et lyonnaise en accueillent la majorité<sup>1</sup>. Le thème des discours des banquets demeure le même : la réforme électorale qui, pour les plus radicaux des républicains, doit instaurer le suffrage universel.

La discussion de l'adresse au roi pour cette année 1848 apparaît comme un moment fondamental dans la vie parlementaire du royaume et non plus un moment convenu d'hommage au souverain. Un passage a particulièrement ému l'opposition parlementaire. En effet l'expression « passions ennemies ou aveugles » qui marque le discours royal apparaît comme une critique sans détour de cette campagne. Le roi la considère comme une atteinte à son autorité. Aussi la discussion de l'adresse en février 1848 fut violente<sup>2</sup> et motiva le dépôt d'amendements qui suscitèrent des débats houleux à l'issue desquels l'opposition et la majorité parlementaire purent compter les leurs.

Ces amendements loin d'émaner de l'opposition viennent du propre camp des conservateurs et notamment des progressistes. Le premier amendement est déposé par Desmousseaux de Givré et discuté le 11 février. Il demande la suppression du passage qui attise la polémique, il est rejeté à une majorité de 43 voix, inférieure à celle acquise lors du vote sur la proposition Rémusat d'avril 1847. Le lendemain, c'est le tour de l'amendement Sallandrouze. Il ne revient pas sur le passage qui pose problème mais demande des réformes sages et modérées, comme la réforme parlementaire. Le débat puis le vote qui suivit furent cruciaux pour l'avenir de la monarchie de Juillet. Guizot dut intervenir et ce fut son dernier grand discours avant l'annonce de la chute de son cabinet le 23 février. Dans ses mémoires, il rapporte, sans toutefois la dater, une conversation avec Morny, l'un des membres en vue des conservateurs progressistes mais soutien fidèle du cabinet. A ce dernier il avoue que la réforme parlementaire se fera un jour ou l'autre, « quelques fonctionnaires de moins à la

---

<sup>1</sup> Sur la campagne des banquets, voir notamment J. Baughman, « The French Banquet Campaign of 1847-1848 », *The Journal of Modern History*, vol. 31 n° 1 (march 1959), p. 1-15.

<sup>2</sup> Thureau Dangin évoque un « acharnement inouï », *op. cit.*, p. 386.

Chambre ne bouleverseraient pas l'État<sup>1</sup> », mais il estime que la majorité parlementaire doit prendre le débat à sa charge, alors elle obtiendra un nouveau cabinet qui fera les réformes nécessaires. Selon Guizot, Morny voyait avec appréhension l'arrivée d'une nouvelle équipe ministérielle dont on ignorait si elle n'amènerait pas l'éclatement du parti conservateur. En tout état de cause, c'est la position qu'adopte Guizot lors de son intervention du 12 février. Il refuse de s'engager dans des promesses de réformes même s'il doit en reconnaître le caractère inéluctable. Soucieux de l'unité du parti conservateur dont les positions s'érodent et soumis aux critiques multiples sur sa politique, il est prêt à une transaction avec celui-ci : soit une majorité nette se dégage pour les réformes, alors le cabinet se retire, soit les réformes sont repoussées par la majorité et le gouvernement continue son œuvre. A ses yeux, il ne peut continuer de gouverner que si une majorité homogène se dessine. L'instant est décisif et un courrier destiné à Duchâtel en date du 10 février à la veille du scrutin sur les deux amendements l'atteste :

« Ne manquez pas de faire convoquer tout notre monde à la chambre pour demain, de bonne heure. Il serait possible qu'on voulût nous jouer quelque tour sur l'amendement de Givré qui consiste précisément dans la suppression des mots contestés.

Il est indispensable aussi de convoquer spécialement tout le monde pour le vote de l'adresse qui aura lieu demain, ou après demain au plus tard. On essaiera de nous mettre en défaut de nombre<sup>2</sup> ».

À l'évidence, l'inquiétude n'était pas excessive puisqu'il ne manqua que 17 voix pour que l'amendement passe et que le cabinet démissionne (411 députés sur 459 prirent part au scrutin). Le vote de l'adresse ne fut ensuite qu'une formalité, les opposants préférant s'abstenir. C'était donc une victoire acquise de justesse non pas contre une opposition radicale mais sur une partie non négligeable de la Chambre qui avait entendu les doléances exprimées lors de la campagne des banquets. Ce courrier de Guizot révèle aussi un aspect des moeurs parlementaires sous la monarchie de Juillet. Duchâtel doit « rameuter la troupe » car la présence des députés fidèles est vitale à la survie du cabinet. Guizot comprend que sa majorité est fragile et que

---

<sup>1</sup> F. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Lévy Frères, 1858-1867, t. 8, p. 542.

<sup>2</sup> Arch. Nat., 2 AP 8.

toutes les forces disponibles doivent être mobilisées. Mais une question n'est toutefois pas élucidée par cette correspondance : c'est la manière de s'assurer un vote favorable. Faut-il se fier à la rumeur de l'époque qui évoquait des récompenses de toute nature ? Dans le cas présent, c'est 222 députés qu'il aurait fallu remercier. Une dernière missive de Guizot à Duchâtel montre que l'opposition n'a pas désarmé :

« On me dit qu'il y a ce matin, dans un bureau de la Chambre une réunion fort nombreuse de l'opposition (156, dit-on, ce que je ne crois pas) et qu'ils y ont débattu leur conduite future quant au banquet. En savez vous quelque chose<sup>1</sup> ? »

La suite des événements est connue : l'opposition voulut tenir le banquet, le gouvernement l'en empêcha au prétexte qu'il pouvait troubler l'ordre public ; des manifestations d'abord calmes puis violentes éclatèrent les 22 et 23 février ; l'annonce de la démission de Guizot ne calma pas l'émeute et la Monarchie de Juillet finit piteusement avec la fuite de Louis-Philippe le 24 février.

## V. Et le roi ?

Comment donc expliquer cet enchaînement de faits ? Guizot remporte une grande victoire électorale en août 1846, dix-huit mois plus tard la monarchie de Juillet n'existe plus. Ces dix-huit mois sont marqués par l'immobilisme et provoquent un mécontentement grandissant qui aboutit à la campagne des banquets. Pourtant le début de la législature se caractérise par un rejet franc de la réforme électorale. L'analyse de la correspondance entre Guizot et Duchâtel au moment de la discussion ne révèle pas de tentative de manipuler les députés. On peut penser que ce vote reflète la conviction profonde de la Chambre, son conservatisme. Ensuite le cabinet Guizot n'a pas su ou pu faire aboutir une politique de réformes au cours de la session 1847. Comme le fit remarquer d'Haussonville, « une majorité devenue prépondérante ne se conduit pas, après un triomphe incontestable, comme aux temps où il lui fallait, par des combats répétés, assurer son existence de chaque jour<sup>2</sup> ». On a vu notamment les rapports de plus en plus conflictuels entretenus avec une partie de sa majorité qui

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, lettre du 13 février 1848.

<sup>2</sup> « De la situation actuelle », *La Revue des deux mondes* 1<sup>er</sup> juillet 1847, p. 91 ; propos qui reprend en écho celui de *La Revue Nouvelle*.



souhaite des avancées économiques mais aussi politiques. On a le sentiment que Guizot était comme incapable de penser le changement : défendre le régime né de la charte de 1830, oui ; le faire évoluer, non. Pourtant il reconnaît dans ses mémoires que les réformes politiques devaient se faire (voir la conversation avec Morny). Il n'est pas l'homme du changement et pourtant la Chambre continue de lui assurer son soutien malgré la montée des grondements. Alors pourquoi ce soutien à une équipe usée ? Les députés n'ont peut être pas osé jouer le jeu du régime parlementaire jusqu'au bout, en sanctionnant le cabinet. Guizot avait clairement fait entendre son intention de démissionner en cas de mise en minorité<sup>1</sup>. Les députés conservateurs n'ont pas eu cette audace qui aurait pu sauver la monarchie en obligeant le vieux roi à faire appel à une nouvelle combinaison ministérielle qui aurait alors mené une politique plus audacieuse mais plus aventureuse aussi.

Enfin il est un personnage essentiel dans une monarchie parlementaire dont on n'a pas jusqu'à présent parlé : c'est Louis-Philippe, monarque constitutionnel comme il aimait à se présenter. Or celui-ci était opposé à toute réforme politique, comme il l'avait affirmé à Montalivet le 13 février 1848, et comme il le rappela durant son exil de Claremont<sup>2</sup>. Il est indéniable, comme le souligne de manière insistante Thureau-Dangin dans son *Histoire de la Monarchie de Juillet* que la crispation du cabinet face aux réformes politiques était fermement encouragée par Louis Philippe<sup>3</sup>. Cet auteur tend à faire porter la responsabilité de la chute du cabinet puis de la monarchie sur l'entêtement de Louis-Philippe, alors qu'il fait de Guizot un partisan des réformes électorale et parlementaire le moment venu. Or les mémoires de ce dernier montrent son fidèle attachement à la dynastie des Orléans et n'accablent en aucun point l'attitude du souverain. Il réaffirme, à défaut de concordance de vue avec le roi dans les derniers moments de la monarchie, sa fidélité à l'égard du

---

<sup>1</sup> Cette supposition s'aligne sur la thèse d'Alain Laquièze selon laquelle on ne peut pas vraiment parler de régime parlementaire sous la monarchie de Juillet dans la mesure où le rôle et les rapports entre les différents pouvoirs publics (Roi, Chambres et Cabinet) n'ont pas encore été clairement précisés, *Les Origines du régime parlementaire en France (1814-1848)*, Paris, PUF, 2002.

<sup>2</sup> D. Johnson, *op. cit.*, p. 256

<sup>3</sup> *Op. cit.*, « Enfin, il fallait compter avec le roi, plus décidé que jamais à tout refuser » (p. 388) ; « Le lendemain [Louis-Philippe] rabrouait assez rudement M. de Montalivet, qui venait de féliciter de ce que son ministère avait fait un premier pas dans la voie des concessions » (p. 391).

monarque jusque dans son entêtement. C'est peut-être cette « fascination réciproque » qui a causé leur perte commune<sup>1</sup>, fascination qui a empêché Guizot d'imposer sa démission et l'a poussé à sauver son ministère au moment de l'amendement Sallandrouze.

Ainsi les relations entre le cabinet Guizot et la Chambre des députés révèlent en filigrane la place du monarque dans le régime représentatif. La révolution de 1848 voit la victoire de Thiers par défaut : « Le roi règne mais ne gouverne pas. »

---

<sup>1</sup> G. de Broglie, *Guizot*, Paris, Perrin, 1990 cité par A. Laquièze, *op. cit.*, p.275.